

numéro spécial Synthèse du Dossier annuel 2011

Le Dossier annuel de la MRIE en quelques mots ...

Par la mise en perspective de données quantitatives, et qualitatives, du regard de professionnels et de la parole de personnes directement concernées par des situations de pauvreté, de précarité ou d'exclusion, le Dossier annuel de la MRIE représente un apport essentiel pour les acteurs de la lutte contre l'exclusion. Il propose ainsi une analyse des causes et conséquences de ces phénomènes par la mise en dialogue de points de vue différents, dont celui des personnes concernées. Notre objectif est que cet outil contribue à inspirer les décisions qui feront reculer l'exclusion en Rhône-Alpes.

Les titres des parties de ce Dossier 2011 : **subsister, travailler, habiter, vivre en bonne santé, se construire, participer**, nous placent du point de vue des personnes concernées qui se projettent comme sujet de ces verbes pour autant qu'elles parviennent à les conjuguer. Il apparaît que **subsister** se résume trop souvent à **survivre**, **travailler** se conjugue de façon fragmentée, **habiter** se réduit à **s'abriter**, **vivre en bonne santé** est un exercice de plus en plus difficile pour les plus pauvres, **se construire** dans la pauvreté hypothèque considérablement l'avenir, **participer** à l'élaboration et à l'évaluation des politiques qui les concernent est rarement accessible aux personnes en situation d'exclusion.



SUBSISTER

Partie I du Dossier annuel 2011
Pages 7 à 46

LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

En 2008, année des plus récentes statistiques de l'INSEE sur le sujet, le seuil de pauvreté est à 949€ nets par mois pour une personne seule. Est donc considérée comme « pauvre », toute personne qui vit dans un ménage dont les revenus sont inférieurs à ce montant¹. 11,3% des Rhônealpins sont en dessous de ce seuil, 13% de la population française. Les taux de pauvreté varient fortement d'un territoire à l'autre mais aussi d'une situation familiale à une autre : 6% des couples sans enfants sont pauvres, contre 27% des familles monoparentales. De plus, les départements du sud et ouest (Loire, Rhône, Drôme et Ardèche) sont toujours plus touchés que ceux du nord et est de la région (Ain, Haute-Savoie, Savoie et Isère).

¹ Le seuil de pauvreté est calculé par unités de consommation, c'est-à-dire que le seuil évolue en fonction de la taille et de la composition du ménage, en tenant compte des économies d'échelle que la vie à plusieurs permet. Par exemple, pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants de moins de 14 ans, le seuil de pauvreté est fixé à 1 993€ nets par mois (et non à 949€ * 4).

La pauvreté financière renvoie largement au contexte économique local et donc aux inégalités de revenus qui s'accroissent toujours davantage : entre 1998 et 2008, le niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres n'a progressé que de 13,7% quand le niveau de vie moyen des 10% les plus riches augmentait de 27,3%.

Au cœur des populations pauvres, on retrouve les bénéficiaires de minima sociaux. Sur la région fin 2010, on recense environ 231 000 personnes percevant l'un des principaux minima sociaux², soit disposant de revenus compris entre 336€ et 995€ par mois. Avec les conjoints et enfants à charge, il est probable que l'on puisse doubler cet effectif.

Le plus grosse part relève du Revenu de Solidarité Active (Rsa) dont le nombre de « bénéficiaires³ » reste encore bien en deçà des pronostics. Malgré la mise en place du Rsa « activité », qui permet de cumuler des revenus d'activité et un complément d'allocation, la situation de ces ménages reste très instable et il est difficile de mesurer l'incidence du dispositif sur leur pauvreté.

² Nous avons pu récupérer les statistiques de 5 minima sur 8 existants : Rsa (hors activité seul), Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Temporaire d'Attente ou minimum vieillesse du régime général et agricole.

³ 136 000 personnes perçoivent du Rsa dont 40% qui touchent un complément d'activité – Source CNAF-MSA au 31/12/2010. Quoiqu'utilisé dans le texte de Loi, le terme « bénéficiaire » est impropre, les personnes concernées nous disant n'avoir aucun « bénéfice » à être au Rsa.

Pour télécharger gratuitement notre Dossier annuel 2011, rendez-vous sur notre site internet : www.mrrie.org

DOSSIER ANNUEL 2011 SYNTHÈSE

CE QUE CACHE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Parce que l'évolution du nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté ne traduit pas la réalité de la survie des plus démunis, nous avons choisi d'objectiver la question des ressources à travers celle du reste à vivre. Une analyse de 1163 budgets de personnes ou familles rencontrées par le Secours Catholique montre qu'avec un revenu médian de 759€ hors aides au logement⁴, 68% des ressources sont consacrées aux dépenses contraintes, 35% à l'alimentation et l'habillement, soit un solde négatif pour l'ensemble des ménages. Les frais de santé hors remboursement, l'équipement et l'entretien du logement, l'entretien d'un véhicule, les loisirs, la culture, les vacances ne peuvent donc être financés que par l'endettement. Une étude de la banque de France montre ainsi qu'en 2010, la diminution des ressources était à elle seule à l'origine de 27% des dépôts de dossiers de surendettement. La part des dossiers assortis d'une capacité de remboursement négative passe de 35% en 2007 à 56% en 2010. En outre, les dettes correspondant à des charges courantes sont présentes dans 76% des dossiers, les dettes de logement arrivant en tête.

Une analyse comparée des niveaux de revenus des travailleurs percevant un SMIC avec un complément de Rsa activité et de ceux des allocataires ne percevant que du Rsa (Rsa socle) montre que ces derniers sont très en-dessous des revenus avec un SMIC, les 2 situations se situant en dessous du seuil de pauvreté.

L'ACCÈS AUX VACANCES,

UN ENJEU SOCIAL POUR LES PLUS DÉMUNIS

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés cette année à l'accès aux vacances, qui sont le poste le plus sacrifié dans les budgets serrés des ménages pauvres. D'après une enquête d'octobre 2010⁵, 47% des personnes interrogées ne sont pas parties en vacances au cours des douze derniers mois. La moitié des non-partants invoque des raisons financières. Pourtant l'accès aux vacances est reconnu comme un droit par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998.

⁴ Cela signifie que la moitié des revenus (hors aides au logement) sont inférieurs à 759€.

⁵ « Les Conditions de vie et les Aspirations des Français », Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie, octobre 2010.

Mais l'exercice de ce droit demande de se libérer de la logique de hiérarchisation des besoins. Dans cette logique, en effet, le droit aux vacances ne serait pertinent qu'après que d'autres droits plus élémentaires sont acquis. Soumettre l'accès aux vacances à l'effectivité d'autres droits, exclut du droit aux vacances ceux qui n'ont pas accès à ces autres droits. D'autre part, l'expérience d'associations engagées avec des familles en grande précarité atteste que précisément quand aucun projet ne semble possible du fait d'une extrême précarité, partir en vacances peut s'avérer le seul projet accessible pour en permettre d'autres ensuite. Ainsi chaque droit exercé est-il une porte ouverte sur d'autres droits.

FOCALE SUR LES CAUSES DE LA PRÉCARITÉ DANS LA DRÔME

Au regard des indicateurs sociaux-économiques, la Drôme, territoire de forts contrastes, à la fois paysagers, démographiques mais également économiques, est le département le moins favorisé de la région Rhône-Alpes. Nous avons contribué à une étude visant à mieux cerner les causes de la précarité sur ce territoire. Celle-ci s'est fondée sur 3 sources d'information : des statistiques, des entretiens réalisés avec des acteurs associatifs, institutionnels et provenant du monde économique, et des entretiens effectués par la MRIE avec des personnes en insertion socioprofessionnelle. Le second volet de l'étude a mis en évidence trois types de précarités en Drôme :

- une précarité « assumée » comme un choix de vie, revendiqué notamment autour des notions de décroissance ;
- une précarité « héritée » par des personnes attachées au territoire et à une proximité avec leur famille ;
- une précarité subie par des populations touchées par les mutations économiques et sociales.

Mais l'étude souligne aussi la qualité et la bonne couverture territoriale de la réponse sociale. Par ailleurs, la Drôme est un territoire où la vie citoyenne semble riche. Les entretiens réalisés par la MRIE ont confirmé plusieurs freins à l'insertion socioprofessionnelle : les difficultés de mobilité, le manque d'emplois, mais aussi les problèmes de santé qui sont plus prégnants qu'on ne l'imaginait. Les problèmes liés à la mobilité et à l'emploi pèsent plus en milieu rural. Par ailleurs, ces freins en cachent d'autres : modes de garde, problèmes judiciaires,... qui souvent s'accumulent.

⁶ Elaborée notamment par Abraham MASLOW célèbre par la « pyramide » de hiérarchie des besoins.

HABITER

Partie 2 du Dossier annuel 2011
Pages 47 à 70

REGARDS SUR LE MAL LOGEMENT

La Fondation Abbé Pierre estime en Rhône-Alpes à 867 000 le nombre de personnes en situation de mal logement. Impayés de loyer, surpeuplement, habitat de fortune, sans domicile fixe... ce chiffre englobe des situations très différentes dont le point commun est de révéler un mal être d'habiter. Plusieurs explications permettent de comprendre ces situations.

Tout d'abord, le manque de logements à loyers accessibles. Malgré des efforts certains dans le parc privé comme social, le décalage entre l'offre et la demande interpelle fortement : dans le parc social, on compte 3 fois plus de demandes que d'offres.

Dans ce contexte de pénurie, l'accès au logement pose aussi problème, en raison des difficultés d'accès à l'information et de la complexité des procédures de demande de logement.

Une fois installés dans leur logement, certains ménages peinent alors à s'y maintenir : au-delà des loyers, ce sont les dépenses énergétiques qui déstabilisent fortement les budgets.

Enfin, pour les 68 500 personnes privées de domicile personnel⁷ sur la région, les hébergements sont saturés et insuffisamment adaptés aux besoins. Les professionnels qui œuvrent auprès de ces populations pointent la nécessité d'un accompagnement soutenu vers mais surtout dans le logement.

ETUDE EXPLORATOIRE SUR LES REFUS DALO LOGEMENT DANS LE RHÔNE

Si le bilan du Droit au logement opposable (DALO) est contrasté au niveau national et la situation particulièrement tendue en Ile de France, le dispositif fonctionne plutôt bien en région Rhône-Alpes. Cependant les refus par les requérants des logements proposés posent problème : on note 32% de refus sur l'hébergement et 23% sur le logement. Les refus se concentrent sur les grandes agglomérations : 79% des refus logement sont comptabilisés en Isère et dans le Rhône.

⁷ Statistiques de la Fondation Abbé Pierre Rhône-Alpes : personnes sans domicile, en résidences sociales, en habitations de fortune ou en hébergement « contraint » chez des tiers.

Les données du mal logement en Rhône-Alpes
351 400 personnes mal ou très mal logées
515 600 personnes en situation de réelle fragilité
Source Fondation Abbé Pierre

L'étude menée dans le Rhône à partir d'analyse de dossiers et d'entretiens avec des requérants révèle que ces derniers n'ont souvent pas compris la procédure DALO, ce qui interroge l'accompagnement en amont.

Les motifs invoqués sont principalement la localisation du logement, accessoirement ses caractéristiques (taille, étage,...). Les logiques sont contradictoires entre le DALO, procédure d'urgence qui vise à mettre un toit sur la tête du requérant, et l'absence de mobilité dans le parc social qui engage sur du long terme dès lors qu'on accepte un logement.

SORTIR DE LA RUE :

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU « CHEZ SOI »

Nous avons participé à une étude qualitative reposant sur des entretiens et des observations portant sur 30 « parcours d'habiter » de personnes sans domicile. Dans l'idéal, un « parcours résidentiel » désigne un modèle ascendant et unidirectionnel : les personnes à la rue accèdent à l'hébergement d'urgence puis à l'hébergement d'insertion (type CHRS) et enfin au logement. On constate à partir des trente parcours étudiés, que seulement six d'entre eux suivent ce schéma.

Les autres ont des points d'entrée et de sortie différents. Un point d'entrée, cela peut être l'hébergement d'insertion et pas forcément l'hébergement d'urgence. Un point de sortie, cela peut être une alternative à l'image des maisons relais. De plus, la sortie est un processus incertain.

Un parcours peut très bien suivre une pente ascendante (accès à un logement) puis descendante (expulsion et recours à l'hébergement d'urgence). Enfin, quand le parcours est ascendant, le premier logement après l'hébergement, souvent désigné comme « petit chez-soi », est habité pour quelques mois et remplacé dès que possible par un logement considéré comme un vrai « chez-soi ».

VIVRE EN BONNE SANTÉ

Partie 3 du Dossier annuel 2011
Pages 71 à 108

Sans surprise, c'est un peu le même panorama que l'année dernière que l'on peut dresser : un système de santé pensé initialement dans un esprit de générosité et d'ouverture qui tend à se complexifier et s'étanchéifier. Qu'en pensent les principaux concernés ? Des habitants en situation de précarité interrogés⁸ constatent qu'ils sont « *en plus mauvaise santé que les autres* », principalement du fait de difficultés à se nourrir et des conditions de vie dégradées et stressantes dont ils souffrent. Ils observent alors qu'ils sont « *moins bien soignés que ceux qui ont des moyens financiers suffisants* », en raison de la dégradation du service public, des difficultés financières pour accéder aux soins et du manque d'information et de communication.

ACCÈS AUX DROITS,

UN PASSAGE INCONTOURNABLE POUR SA SANTÉ

C'est avant tout la complexité des dispositifs et du système de santé qui est pointé du doigt par les partenaires et les habitants. Le public mais aussi les professionnels ont du mal à s'y retrouver. D'où la nécessité de rendre l'information plus accessible en favorisant les outils explicatifs, les lieux d'accueil physiques et les accompagnements des personnes vers ces lieux.

Par ailleurs, l'avenir du principe de solidarité est actuellement fortement questionné avec le désengagement progressif de la Sécurité Sociale⁹. Ainsi, les complémentaires santé sont obligées de prendre le relais : gare à celui qui n'en souscrit aucune... Face à ces difficultés et à la concurrence des assurances privées à but lucratif, les valeurs de solidarité défendues par les mutuelles sont largement remises en question. Pour les étrangers, on s'inquiète aussi des récentes réformes de l'Aide Médicale d'Etat¹⁰, qui ont largement réduit les conditions d'accès à cette couverture santé indispensable. Face à ces difficultés, partout, des professionnels s'engagent pour maintenir le principe de solidarité envers les plus pauvres, et les initiatives sont nombreuses quoique souvent fragiles, en partie du fait de budgets en baisse.

⁸ Groupe de travail « Carrefour des savoirs » animé par le Secours Catholique et la Fédération des centres sociaux.

⁹ Réduction des remboursements de frais médicaux (franchises médicales, déremboursement de certains médicaments).

¹⁰ L'Aide Médicale Etat (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères en situation irrégulière sous certaines conditions.

ACCÈS À LA SANTÉ,

UN PARCOURS SEMÉ D'EMBUCHES

L'accès à la santé, c'est pouvoir prendre soin de soi... Comment prendre soin de soi quand on a des revenus qui ne nous permettent pas de nourrir correctement notre famille ? Quand on n'a pas de chez soi ? Pour qu'une demande de soin puisse s'exprimer, la personne doit déjà pouvoir se poser ; elle doit aussi avoir cheminé. Lors de la co-formation, les « militants¹¹ » ont insisté sur les efforts considérables nécessaires pour frapper aux portes des soignants, sans parler des refus opposés par certains médecins aux bénéficiaires de la CMUC.

Au-delà de ces difficultés, les freins financiers s'intensifient avec l'augmentation des dépassements d'honoraires¹², et plus largement du « reste à charge » pour les personnes. En outre, certains secteurs manquent fortement de possibilités de prises en charge, tels que la psychiatrie. L'accès aux soins est aussi extrêmement complexe pour les populations aux statuts administratifs précaires, parmi elles, les demandeurs d'asile, les étrangers faisant une demande de régularisation au titre de la maladie et les familles roms.

Face à ces contraintes le travail en réseau est devenu incontournable pour les soignants comme pour les soignés. Mais c'est aussi la nécessité d'accueillir, d'écouter, d'accompagner et donc de prendre le temps qui est mise en avant pour rendre effectif l'accès à la santé. De nombreux dispositifs qui ont fait preuve de leur efficacité existent pour réduire les difficultés et permettre l'accès de tous aux soins. Toutefois, les professionnels de ces structures s'interrogent sur la spécialisation de celles-ci comme un « système parallèle » voulu au départ facilitateur de l'accès au droit commun.

¹¹ Personnes vivant des situations de précarité et engagée dans la lutte contre la pauvreté (terme de ATD Quart Monde).

¹² La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a tiré la sonnette d'alarme, le 17 mai 2011, sur la forte progression ces dernières années des dépassements d'honoraires des médecins, surtout de la part des spécialistes, estimant qu'il fallait réformer ce système pour arrêter cette dérive.

les
statistiques
relais

CO-FORMATION PRÉCARITÉ ET SANTÉ

Au-delà des difficultés objectives dans l'accès à une « bonne santé », les interactions entre soignants et soignés peuvent faciliter ou freiner. Conscients de l'importance d'échanger, des démarches de formation entre professionnels du soin et personnes en situation de précarité se développent. La MRIE a eu la chance de participer à une « co-formation » sur « santé – précarité » menée par l'association REVIH-ST¹³, le Secours Catholique et ATD Quart-Monde à Chambéry. Nous invitons les lecteurs à s'imprégner des réflexions issues de ces trois journées de travail collectifs, et ayant donné lieu à la publication d'un article partagé (voir pages 100 à 107 du Dossier annuel).

TRAVAILLER

Partie 4 du Dossier annuel 2011
Pages 109 à 138

LA PÉNURIE D'EMPLOIS,
UNE PRÉCARITÉ PARTAGÉE

La baisse du chômage semble d'abord due à la progression de l'emploi précaire. En Rhône-Alpes, les emplois de moins de six mois représentent en janvier 2011 plus de 57% des offres d'emploi collectées, contre 55,4% un an plus tôt. Le ralentissement de la hausse du chômage en 2010 ne touche pas les plus de 50 ans, dont la durée moyenne d'inscription a augmenté de 54 jours entre janvier 2010 et janvier 2011. On observe en outre sur cette période une augmentation significative des demandeurs d'emploi de longue durée.

Les départements qui avaient les taux de chômage les plus faibles (Ain, Haute-Savoie) ont été l'an dernier les plus impactés par la crise. Ils enregistrent cette année les meilleures évolutions. Cependant en 1 an, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite tenus de rechercher un emploi a fortement augmenté dans toute la région, alors que le nombre de demandeurs d'emploi sans emploi a légèrement baissé dans 6 départements sur 8¹⁴.

¹³ REVIH-ST¹³ est un réseau de santé ville-hôpital médico-social autour du VIH, des hépatites, des toxicomanies et de la précarité.

¹⁴ Statistiques issues de la DARES et calculées entre janvier 2011 et janvier 2010.

¹⁵ « Les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en septembre 2010 », DARES, mars 2011.

¹⁶ Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale et l'amélioration des conditions de travail.

Ces constats peuvent indiquer une augmentation du temps partiel. Ainsi une enquête¹⁵ réalisée au niveau de la France métropolitaine révèle-t-elle une tendance longue à la baisse de la part des emplois occupés à temps plein.

SAVOIR-ÊTRE

DU COMPÉTENCES RELATIONNELLES ?

Depuis 2008, ARAVIS¹⁶, la MRIE et le PLIE UNI-EST¹⁷ animent une expérimentation « Pour des emplois stables et durables dans l'Est Lyonnais ». Un travail de réflexion croisée, avec des temps entre pairs (employeurs, intermédiaires de l'emploi et demandeurs d'emploi) et des temps en groupes mixtes a permis de mettre en exergue la question des « savoir-être » attendus par un employeur lors de l'intégration d'un employé dans une entreprise.

Le terme de « compétences relationnelles » s'est imposé et plus qu'un changement de terme, c'est signifier que ces compétences peuvent faire l'objet d'un apprentissage, sont à adapter au contexte professionnel dans lequel elles sont mises en œuvre. Il est apparu que ces compétences sont également déterminantes chez un employeur. A la suite de ces regards croisés un référentiel des compétences relationnelles à acquérir par le demandeur d'emploi et par l'employeur a été élaboré car il est apparu qu'elles relèvent d'une responsabilité mutuelle.

ENTRE RSA ET ENFANCE PAUVRE,
QUEL ACCÈS AUX MODES DE GARDE ?

L'ancienne Allocation Parents Isolés (API), devenu le Rsa majoré, comporte une incitation sans commune mesure à la reprise d'emploi. La question de l'accès aux modes de garde est ainsi un indicateur de la cohérence des politiques publiques. Un décret de décembre 2006 impose un minimum d'un enfant dont les parents touchent un minimum social par tranche de vingt places en établissement d'accueil de jeunes enfants. Cependant aucune donnée ne permet de mesurer l'impact de ce décret. Une enquête de la DREES¹⁸ en 2007 montre qu'en 7 ans, le taux d'accès à la crèche des 20% des ménages les plus riches a doublé pendant que celui des 20% des ménages les plus pauvres a diminué d'1/5^{ème} : un défi face auquel les municipalités disposent de leviers décisifs.

¹⁷ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Est Lyonnais.

¹⁸ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques



SE CONTRUIRE

Partie 5 du Dossier annuel 2011
Pages 139 à 180

UNE ÉTUDE INTERRÉGIONALE
SUR « ENFANCE ET PAUVRETÉ »

La MRIE participe à la réalisation d'une étude interrégionale sur la thématique des enfants pauvres en partenariat avec des observatoires implantés en PACA et Ile de France. Cette étude s'appuie sur des statistiques de la Caf mettant en évidence le nombre et les caractéristiques des enfants vivant dans des familles en situation de bas revenus¹⁹.

En Rhône-Alpes, 22,2% des enfants de moins de 18 ans sont concernés par les bas revenus en 2009. Cette moyenne cache de grandes disparités territoriales : de 17,4% en Haute-Savoie, ce taux passe à 27,7% dans la Drôme. On observe une surexposition à la pauvreté pour les enfants de 3 à 5 ans, et ceux issus de familles monoparentales. Les aides de la Caf sont prépondérantes dans les budgets des familles concernées : pour près de 50% des enfants, les ressources de la famille dépendent au moins pour moitié des prestations versées par les Caf et pour plus de 19% d'entre eux, les ressources de la famille en dépendent entièrement.

Il ressort des entretiens conduits avec des enfants vivant dans des familles à bas revenus, qu'ils ne ressentent pas toujours la situation de pauvreté, notamment s'ils sont entourés de personnes qui partagent les mêmes conditions, ce qui leur donne à penser que leur situation est « normale ». De plus, leurs parents jouent un rôle protecteur. Une prise de conscience des contraintes et des privations semble émerger à partir de 12 ou 13 ans, le non départ en vacances ayant été le plus souvent évoqué.

¹⁹ Dont les revenus familiaux sont inférieurs au seuil de la Caf intitulé « seuil de bas revenu », quasi équivalent au seuil de pauvreté défini par l'INSEE (environ 950€ nets par mois).

JEUNES EN GALÈRE :

AMBITION DU REDDITION ?

Beaucoup d'indicateurs sont au rouge quant à la situation des jeunes au regard de la pauvreté. A eux seuls, les enfants et jeunes de moins de 30 ans représentent environ la moitié des personnes pauvres : en 2008, en Rhône-Alpes, 15% des 0-24 ans sont considérés comme pauvres, contre 11,3% pour la population générale. De plus, selon le rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles de décembre 2010, 43% des jeunes hommes actifs et 37% des jeunes femmes actives se trouvaient au chômage en 2009. Ce taux est en augmentation rapide. Concernant l'accès au logement, on note qu'une personne sur cinq sans domicile faisant appel au 115 est âgée de 18 à 25 ans.

Les jeunes en situation de pauvreté ont une conscience aigüe de la reproduction sociale et l'expriment à travers le mot « discrimination ». Mais de plus en plus, c'est le terme « humiliation » qu'ils utilisent fréquemment pour décrire leur situation. Conséquence possible de ce ressenti, l'ensemble des acteurs consultés soulignent la tendance à l'isolement et à la fragilité psychique. Ainsi une étude des Missions Locales sur la santé mentale révèle-t-elle que 25% des jeunes en insertion ont déjà fait une tentative de suicide. Dans ce contexte, si beaucoup d'acteurs rencontrés alertent sur l'importance de la relation sociale, ils insistent plus particulièrement sur la relation essentielle entre l'adulte et le jeune regrettant que les jeunes soient trop incités à des relations « entre pairs ».

²⁰ Observatoire national du 115.

²¹ « Bien être, mal être, mieux vous connaître », étude conduite par les missions locales et les centres d'examen de santé, 2009.

« Quand on est confié au Conseil Général jusqu'à 20 ans, on est obligé de faire des études courtes pour s'en sortir. On a une barrière : à 21 ans vous êtes sur le marché du travail avec ce que vous avez, on ne mérite pas cela ... »

Alexandre, 18 ans (Dossier annuel, p145)

PARTICIPER

Partie 6 du Dossier annuel 2011
Pages 181 à 211

La « participation » des personnes en situation de précarité à l'épreuve des pratiques : entre désenchantement et résistance

Au moment où la participation paraît reconnue institutionnellement et légitimée comme obligation dans de nombreuses lois, de plus en plus de doutes apparaissent. La participation sans redistribution du pouvoir est ressentie comme un processus vide de sens qui génère de la frustration.

« EN ASSOCIANT LES PARENTS, TOUS LES ENFANTS PEUVENT RÉUSSIR »

« En associant leurs parents tous les enfants peuvent réussir », est une expérimentation lancée par ATD Quart-Monde et l'Inter-Réseau DSU (Développement social urbain), à laquelle la MRIE participe en animant une réflexion régionale et en coordonnant trois sites en Rhône-Alpes. Les relations entre parents de milieu populaire et école sont des relations de dominants à dominés où les parents sont parfois vite considérés comme démissionnaires. Dans nos travaux sur le décrochage scolaire avec l'Université Populaire de Parents du Collectif Paroles de Femmes, les parents soulignent l'humiliation, la culpabilisation et la stigmatisation dont ils sont victimes de la part de l'institution. La relation parents-école est une cause de décrochage. Par conséquent, la reconnaissance et la valorisation de leurs parents et de leur milieu familial est indispensable pour que les jeunes puissent réussir sans être dans un conflit de loyauté.

Passer de relations individuelles à des relations collectives est un chemin pour permettre la rencontre et l'échange, et changer les regards et les pratiques. C'est la démarche du « connaître avec pour agir ensemble » qui alterne des temps de réflexion entre parents et entre professionnels, avec des temps collectifs tous ensemble afin de produire une analyse, des propositions, de l'action. Ce processus provoque des déplacements importants en termes de représentations, mais également de posture des uns vis-à-vis des autres.

PARTICIPATION DES GROUPES D'HABITANTS ET D'USAGERS : UN ÉTAT DES LIEUX

La MRIE a effectué un diagnostic de la participation avec 10 groupes d'habitants ou d'usagers dont le point commun est l'action collective. La difficulté de plus en plus grande à mobiliser les personnes dans ces dynamiques est un constat récurrent, que ce soit le fait de l'aggravation des difficultés sociales ou lié au manque croissant de formation des professionnels pour impulser et animer des dynamiques collectives participatives. Les groupes interrogés disent tous être soutenus par les institutions, mais ils ont le sentiment que ce soutien est souvent davantage le fait d'une personne au sein de l'institution que de l'institution elle-même. Les personnes confrontées à la précarité qui ont l'expérience de la participation se heurtent à trop de difficultés pour être considérées comme des interlocuteurs valables par les pouvoirs publics. Les institutions peinent à reconnaître les démarches ascendantes.

Pour les structures les plus petites, l'énergie et le temps passés à chercher des financements finissent par prendre le pas sur l'action qui fonde le sens de leur engagement.

« Lors de la rencontre, les administrations me parlaient à moi, elles avaient beaucoup de peine à s'adresser aux habitants et elles trouvaient toujours des arguments pour dire qu'elles faisaient le maximum, mais alors cette difficulté d'échange c'était terrible ... ce sentiment que les administrations ne reconnaissaient pas les habitants comme des interlocuteurs valables. »

Assistante sociale d'un CCAS

la lettre

LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA : PREMIERS ÉLÉMENTS DE BILAN SUR LA MISE EN PLACE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

Démarche institutionnelle « descendante », la participation des « bénéficiaires » est déclinée en deux niveaux dans le cadre de la Loi généralisant le Rsa. D'une part, des représentants des bénéficiaires doivent participer aux instances qui examinent les dossiers pour des suspensions ou des réorientations ; d'autre part, « la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion » doivent associer des représentants des « bénéficiaires ».

Concrètement, le premier niveau a été privilégié, cette participation pouvant reposer sur un tirage au sort à partir de volontaires mais plus souvent sur des groupes de bénéficiaires animés soit par des professionnels du Conseil Général (Ardèche, Savoie et Drôme) soit par des tiers extérieurs (Isère). Le plus souvent, un ou deux bénéficiaires ont été choisis pour être représentants, avec un mandat de 6 mois ou d'un an renouvelable une fois. Si on observe quelques difficultés (démobilisation dans les groupes, freins du côté des professionnels ou des élus), il y a surtout des effets positifs : la présence des représentants des « bénéficiaires » dans les instances fait évoluer les pratiques, les représentations des bénéficiaires et des professionnels, fait évoluer aussi les bénéficiaires eux-mêmes.

La présentation du dossier a réuni 233 personnes le 16 juin 2011 à l'Espascaf à Lyon composé d'élus, de travailleurs sociaux, d'institutionnels, de syndicats, des associations et de personnes en situation de précarité.

Cette lettre, synthèse du Dossier annuel 2011, est diffusée à plus de 6 000 contacts.

EXPÉRIMENTER LA PARTICIPATION AUX DÉBATS DE LA VIE LOCALE DE CITOYENS CONFRONTÉS À LA PRÉCARITÉ

Trois expérimentations ont été conduites sur des territoires repérés dont les points communs sont :

- des élus locaux qui ont la volonté de coopérer avec les habitants, y compris ceux qui sont confrontés à la précarité, mais se sentent démunis quant à la manière de s'y prendre ;
- des acteurs de terrain qui animent des collectifs ou sont en capacité de le faire ;
- éventuellement, l'existence d'instances type conseil de quartier, Contrats Locaux de Développement,...

Sur chaque territoire, un intervenant mandaté par le Conseil Régional a animé la démarche qui a permis d'engager des personnes connaissant la précarité dans un processus participatif sur la durée.

Ces expérimentations montrent qu'il est possible de mettre en mouvement des personnes autour d'un objet ou d'un problème à traiter. Mais pour que les relations sociales s'en trouvent modifiées, il faut que l'exercice du pouvoir d'agir soit redistribué. Peut-être en allant jusqu'au « faire avec », en associant participation et action collective.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !



Nous aimerions connaître votre avis sur le Dossier annuel afin d'améliorer nos travaux. Nous vous invitons pour cela à remplir un questionnaire de notre site www.mrie.org
« L'Actu de la MRIE : QUESTIONNAIRE - Dossier Annuel 2011 »



Ce questionnaire est à nous retourner avant le 15 septembre 2011 par mail mrie@mrie.org

Au-delà de cette date, il sera toujours possible de nous faire part de vos suggestions par mail à cette adresse : mrie@mrie.org